






Êtes-vous à risque?

Certaines régions du pays, notamment le sud de l'Ontario, le sud-ouest du Québec et les Prairies, sont plus exposées aux tornades. L'intérieur de la Colombie-Britannique et l'ouest du Nouveau-Brunswick sont également des zones propices aux tornades.

Des questions au sujet de l'assurance? Appelez-nous.

Bureau d'assurance du Canada
Sans frais : 1 844-227-5422

ibc.ca

-  @InsuranceBureau
-  facebook.com/insurancebureau
-  youtube.com/insurancebureau

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada.



© 2018 Le Bureau d'assurance du Canada. Tous droits réservés.

Les renseignements contenus dans la présente brochure sont offerts uniquement à titre éducatif et informatif. Pour déterminer si ceux-ci pourraient s'appliquer à sa situation, le lecteur devrait chercher à obtenir des conseils appropriés auprès de professionnels compétents.

10/18

PRÉPAREZ-VOUS À FAIRE FACE AUX TORNADES



L'ASSURANCE HABITATION → VISITEZ IBC.CA



Au Canada, la saison des tornades se déroule habituellement de mars à octobre et atteint un point culminant à la fin juin ou au début juillet. Souvent accompagnées de tonnerre, d'éclairs et de vents violents, ces dangereuses tempêtes laissent un sillon de destruction sur leur passage; la tornade moyenne causant des dommages dans un couloir d'environ six kilomètres de longueur. Vous pouvez prendre quelques précautions toutes simples pour rendre vos biens moins vulnérables aux dommages causés par les tornades.



Êtes-vous prêt?

Comme on dit, ne pas planifier, c'est planifier l'échec. Les conseils qui suivent vous aideront à vous préparer pour protéger votre famille et vos biens d'une tornade.

- **Créez un plan de préparation aux urgences avec votre famille.** Assurez-vous que chaque membre de votre famille sait ce qu'il doit faire et où il doit s'abriter durant une tornade, que ce soit à la maison, au travail ou à l'école. Réfugiez-vous dans la pièce la plus basse et la plus centrale, de préférence la cave ou le sous-sol, et éloignez-vous des fenêtres.
- **Préparez une trousse d'urgence.** Ayez à portée de la main une trousse d'urgence de 72 heures avant que la catastrophe ne frappe. Votre trousse devrait inclure : de l'eau, des aliments non périssables, une radio à piles, une lampe de poche, des piles de rechange, une trousse de premiers soins, des chaussures robustes pour chaque membre de la famille, des pièces d'identité, de l'argent comptant et les articles pour des besoins spéciaux comme les médicaments d'ordonnance. Consultez une liste des fournitures d'urgence au www.preparez-vous.gc.ca.
- **Préparez votre maison.** Il existe des moyens pratiques de préparer votre maison pour faire face à une tornade, comme installer des

fenêtres résistantes aux chocs et ancrer les objets lourds qui pourraient se transformer en débris volants. Attachez solidement les choses comme les meubles de patio et les poubelles pour éviter qu'ils deviennent des projectiles à haute vitesse. Des améliorations à votre maison, comme le renforcement de la porte du garage, peuvent réduire aussi le risque de dommages.

- **Dressez un inventaire détaillé de votre maison.** Dresser l'inventaire de vos biens, avant que quelque chose survienne, vous sera très utile en cas de dommages.
- **Restez informé des conditions météorologiques.** Un avertissement de tornade peut être donné une heure avant l'arrivée de la tornade, mais certaines tornades surviennent sans avertissement. Sachez reconnaître les conditions météorologiques propices aux tornades : un ciel obscur et verdâtre, de gros grêlons souvent accompagnés d'une faible pluie, l'approche d'un nuage de débris ou une rotation de nuages et un bruit de grondement ou de sifflement.

Êtes-vous couvert?

- ❑ Entretenez-vous avec votre représentant d'assurance pour vous assurer d'avoir la protection appropriée.
- ❑ Les dommages causés aux maisons par la grêle ou le vent sont habituellement couverts. Cela comprend les dommages dus à la projection de débris ou à la chute de branches ou d'arbres, ou les dommages à la maison et à son contenu causés par les infiltrations d'eau par les ouvertures créées par le vent ou la grêle.
- ❑ Les dommages occasionnés aux véhicules par le vent, la grêle ou l'eau sont habituellement couverts si votre véhicule est assuré en vertu d'une assurance tous risques ou d'une assurance sans collision ni versement. Cette assurance n'est pas obligatoire, alors vérifiez votre contrat.